

*Proposition présentée par les députés :
MM. Christo Ivanov, Stéphane Florey, Marc
Falquet, Patrick Lussi*

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2015

**Proposition de motion
demandant la nomination d'un coordinateur cantonal des
chantiers sur la voie publique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le manque flagrant de synchronisation et de coordination des travaux concernant les chantiers cantonaux et communaux sur la voie publique ;
- la pluralité des acteurs impliqués (canton, communes, entreprises) ;
- les nuisances provoquées par les chantiers routiers aux riverains ;
- qu'une même route peut être ouverte plusieurs fois à quelques mois d'intervalle ;
- que ces multiples chantiers paralysent les voies de circulation ;
- que les embouteillages portent atteinte à la qualité de vie de la population et à l'économie de notre canton ;
- que le réseau routier doit répondre aux besoins de tous les modes de transport ;
- la pollution et les déchets supplémentaires générés par des travaux artificiellement nombreux ;
- les pertes de chiffre d'affaires et de clientèle occasionnés aux commerces lors de travaux sur les chaussées ;
- qu'une absence de coordination allonge la durée des travaux et occasionne des coûts supplémentaires importants ;
- que le développement de la coordination dans la planification et la réalisation des travaux réduirait les nuisances engendrées ;

- que des travaux bien planifiés assurent une meilleure sécurité des travailleurs impliqués ;

invite le Conseil d'Etat

à nommer un coordinateur cantonal des travaux, chargé :

- de revoir la politique globale de gestion des chantiers sur la voie publique ;
- d'établir un plan pluriannuel des travaux, vision 3-5 ans, pour faciliter le regroupement du plus grand nombre possible de chantiers sur les voies publiques cantonales et communales ;
- de développer et d'améliorer la concertation entre les divers intervenants.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le manque flagrant de coordination en matière de planification et de réalisation des travaux sur les voies publiques paralyse des secteurs entiers de notre canton. En effet, divers types de travaux requièrent la fermeture partielle ou totale de routes. Sans coordination des interventions, une même route peut être éventrée à plusieurs reprises pour réaliser des travaux qui, idéalement, auraient pu être réalisés en même temps. La coordination actuelle est limitée à des activités à court terme, souvent trop tardivement ; par conséquent les correctifs possibles sont mineurs, avec des moyens financiers limités, car chaque entité a déjà réservé ses équipes et ses partenaires externes.

La population comprend la nécessité d'effectuer des aménagements susceptibles d'engendrer des nuisances quand l'entretien d'un réseau vétuste ou l'évolution de notre canton les commandent. En revanche, le seuil de tolérance de la population est atteint quand un même axe routier subit des travaux à intervalles rapprochés, voyant ainsi les embouteillages provoqués se prolonger artificiellement.

Les commerces avoisinants les travaux constatent une diminution de leur clientèle et de leur chiffre d'affaires, peut-être dissuadée de fréquenter un lieu inatteignable bercé par le doux ronronnement des moteurs diesels des véhicules de chantier. Les usagers de la route, indépendamment du mode de transport utilisé, voient les limites de leur patience franchies par ces interminables chantiers.

Cette situation s'explique aussi par l'ouverture d'un nombre de chantiers trop élevé que les services de l'Etat ne parviennent pas à coordonner efficacement en raison d'une collaboration insuffisante entre eux. Genève, en comparaison à d'autres villes européennes, tarde à boucler ses chantiers.

L'absence de coordination pèse également sur notre bilan énergétique, mis à mal par la production de déchets de chantiers supplémentaires, l'allongement des trajets des usagers de la route, les émissions polluantes en augmentation résultant des embouteillages et de détournements du trafic.

Il n'est pourtant pas impossible de concevoir que des travaux de différentes natures soient réalisés en même temps pour éviter la multiplication des chantiers et des nuisances qui y sont rattachées. Par exemple, au cours d'une même intervention les travaux souterrains de

remplacement des conduites d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, d'électricité et de chauffage à distance peuvent précéder des travaux de réfection des voies et d'assainissement du bruit routier.

Un exemple de bonne coordination des travaux est donné par les SIG, qui, au cours de leurs chantiers, renouvellent leurs réseaux de gaz naturel, d'eau, d'électricité tout en profitant de cette opportunité pour installer la fibre optique.

L'établissement d'un plan pluriannuel des travaux par un coordinateur cantonal aurait comme objectif de permettre le regroupement d'un maximum de chantiers non urgents sur les voies publiques cantonales et communales. La nomination d'un coordinateur des travaux, qui ira de pair avec une limitation des nuisances à la population et des dommages économiques aux entreprises, l'emporte sur un statu quo insatisfaisant.

A noter également que, dans la Vieille-Ville, il faut procéder à un maximum de 30 mètres de fouille, refermer et redemander une nouvelle autorisation pour les prochains 30 mètres... Des progrès sont possibles !

Alors que la discussion sur la nouvelle répartition des tâches entre communes et Etat est lancée, il semble opportun d'introduire la notion d'un responsable cantonal de coordination des chantiers sur la voie publique, source d'économies et garant d'une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.